

## Liste des pièces à fournir

Pour permettre l'instruction de votre demande de logement

### Situation familiale :

- Copie de carte d'identité ou passeport ou titre de séjour en cours de validité pour toutes les personnes majeures à reloger
- Jugement de divorce ou de séparation de corps ou ordonnance de non-conciliation

### Pour les foyers avec enfants :

Livret de famille ou acte de naissance

### Ressources :

- Justificatifs des ressources des 3 derniers mois ou attestation de l'employeur de toutes les personnes qui vivront dans le logement
- Copie des 2 derniers avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes qui vivront dans le logement.

### Vous êtes sans emploi :

- Notification d'inscription au Pôle emploi indiquant la durée et le montant des indemnités journalières

### Vous êtes étudiant(e) :

- Avis d'attribution de bourse

### Vous êtes artisan, commerçant ou profession libérale :

- Dernier bilan d'activité

### Vous êtes retraité(e) :

- Justificatifs des différentes Caisses de Retraite mentionnant les montants versés

### Autres ressources :

- Attestation CAF du mois en cours (allocations familiales, APL, AL, AAH, etc.)
- Pension alimentaire versée ou reçue, rente d'invalidité, indemnités journalières, etc.

### Logement actuel :

- **Justificatif du domicile actuel** (bail et quittances de loyer, ou une attestation à jour des loyers, reçus d'hôtel ou attestation d'hébergement accompagné de la pièce d'identité de l'hébergeant...)

**Documents facultatifs à joindre à la demande si vous souhaitez préciser une situation particulière, par exemple :**

- Copie de jugement d'expulsion, lettre de congé du propriétaire, arrêté préfectoral d'interdiction d'habiter ou arrêté d'insalubrité
- Copie de certificat de grossesse,
- Si vous êtes titulaire de la carte mobilité inclusion portant la mention "**invalidité**", n'oubliez pas de transmettre un exemplaire.

*L'article R 441-2-4 du Code de la construction et de l'habitation établit la liste des pièces justificatives qui peuvent être demandées pour l'instruction d'une demande de logement locatif social.*